



Appel à projet artistique

Fresque au Blosne pour illustrer l'histoire et l'avenir du quartier

Dispositif : Ville de Rennes

Direction : Direction de la Culture

Service : Ressources

Le **budget participatif** est un dispositif mis en œuvre par la Ville de Rennes qui permet de financer des projets proposés et votés par les habitants et habitantes afin d'améliorer leur cadre de vie. La Ville leur apporte son soutien et son expertise pour la réalisation des projets lauréats.

Lors de la saison 6, 2022-2023, du budget participatif de la Ville de Rennes, le projet intitulé "**Fresque de street art au Blosne pour illustrer l'histoire et l'avenir du quartier**", proposé par un habitant du quartier, a été élu lauréat.

Le quartier du Blosne a été construit dans les années 1970. Afin de promouvoir une mixité fonctionnelle autour de nouvelles activités et de nouveaux usages implantés au sein de ce quartier dit "quartier prioritaire de la politique de la ville" et d'y accueillir de nouveaux habitants, un projet de renouvellement urbain d'ampleur est en œuvre depuis quelques années. Le Blosne fait ainsi l'objet de réaménagement des espaces publics, bénéficie de la création d'équipements marquants (le pôle associatif Polyblosne et le Conservatoire régional de Musique et de Danse), du renouvellement des commerces et de la rénovation ou construction de logements.

Le projet du budget participatif vise à valoriser la diversité culturelle qui caractérise ce quartier par la création d'une fresque murale éphémère. Cette fresque devra témoigner de l'histoire et de la mémoire du quartier mais également de ses dynamiques actuelles et futures, tout en valorisant l'espace urbain ciblé. Cet espace est situé le long d'un passage routier très fréquenté, incontournable pour se rendre au cœur du quartier depuis la rocade de Rennes. La réalisation incarnera ainsi une forme d'introduction à ce lieu à la fois traversé et habité.

Des temps d'ateliers participatifs seront organisés et animés par la Direction de Quartiers et le porteur de projet afin de réunir des habitants. Ils seront invités à prendre part à la réflexion sur les diverses représentations du Blosne et les usages quotidiens qui animent leur quartier. Ces éléments seront dans un premier temps transmis à l'artiste puis l'artiste sera invité à participer à échanger directement avec les habitants dans un second temps.

De la réflexion à la mise en œuvre du projet, les services de la Ville veilleront à ce que le projet s'inscrive dans la politique globale menée par la Ville de Rennes pour mettre l'art à la portée de tous, tout en soutenant la création artistique.

Missions de l'artiste :

Pour la conception et la réalisation de cette œuvre de street art, il est envisagé de choisir un artiste, un duo d'artistes, un collectif existant ou un collectif constitué pour l'occasion. Il faudra néanmoins identifier un responsable qui sera l'interlocuteur unique de la Ville.

Il est attendu que la fresque :

- Soit colorée
- Qu'elle raconte et illustre l'histoire du quartier déclinée en trois temporalités distinctes : son passé, son présent et son avenir
- Qu'elle intègre des éléments issus des échanges avec des habitants du quartier. Pour cela un temps public sera organisé en amont du travail de l'artiste afin que les habitants identifient et proposent des éléments de contexte à intégrer dans la fresque. Les ateliers viseront à proposer des éléments qui pourraient composer l'œuvre afin de respecter la vision que les habitants et habitantes ont de leur quartier. Les ateliers mobiliseront des groupes d'âges divers, permettant ainsi de recueillir des témoignages qui correspondent aux trois temporalités représentées sur la fresque et de permettre à chaque génération de

s'approprier l'œuvre. Le groupe d'habitants sera identifié et proposé par la Direction de Quartiers Sud Est de la Ville de Rennes qui accompagne également le projet aux côtés de la Direction de la Culture.

Périmètre d'intervention :

La fresque sera située sur le socle extérieur de la ligne A du métro de Rennes, sur le boulevard des Hautes Ourmes. La réalisation de l'œuvre nécessitera de décaper la surface de son vernis anti graffiti puis de la retraiter, par une entreprise spécialisée après l'intervention artistique. Ces interventions seront prises en charge par la Ville de Rennes et nécessiteront une coordination avec l'artiste en particulier avec son calendrier de réalisation de l'œuvre.

Le lieu de réalisation retenu se situe sur un axe de forte circulation, ce qui impliquera de travailler sur une plage horaire restreinte s'étendant de 9h à 16h30.

La fresque couvrira une surface maximale de 200 m², sans contrainte particulière quant à sa taille ou disposition. L'artiste sera libre de positionner et réaliser l'œuvre là où il/elle le souhaite sur la surface disponible de la trémie, en choisissant la longueur et hauteur de l'œuvre. Les dimensions et emplacements seront à transmettre à l'entreprise spécialisée avant le décapage de la surface.

Au vue des dimensions de la surface disponible, la fresque pourra s'élever jusqu'à 6 m de haut. Si l'artiste fait le choix de réaliser la fresque en hauteur, il faudra obligatoirement prévoir un échafaudage mobile afin de pouvoir le retirer chaque jour et ainsi assurer la sécurité du site. La location de cet équipement se fera à la charge de l'artiste.

Le projet ne disposant pas d'un budget de fonctionnement, l'œuvre ne bénéficiera pas d'entretien après sa pose et sera en conséquence considérée comme temporaire. Elle sera éventuellement déposée si son état venait à être jugé trop dégradé.

Conditions d'éligibilité :

La sélection des artistes se déroulera en deux phases :

- Une première phase de pré-sélection pour retenir les quatre artistes qui proposeront un projet
- Une seconde phase de sélection pour désigner l'artiste ou les artistes et le projet retenus

Au vue des objectifs et contraintes du projet, les critères de sélection sont les suivants :

- Le concept général, l'intention du projet
- L'intégration de l'œuvre dans son environnement
- La dimension esthétique de l'œuvre en cohérence avec l'environnement
- L'originalité ou la singularité de l'œuvre
- La faisabilité technique
- Le caractère professionnel de la démarche
- L'enjeu écologique intégré à la démarche, dans le choix des matériaux utilisés

Un jury de sélection se réunira lors des deux phases de sélection. Il sera constitué des membres suivants :

- Le porteur de projet
- Un artiste ou expert artistique
- L'élu adjoint délégué à la Culture à la Ville de Rennes, B. Careil
- L'élu adjointe déléguée au quartier Le Blosne la Ville de Rennes, B. Hakni-Robin
- Le responsable du Service Métro Investissement Transport de Rennes Métropole
- La chargée d'animation locale de la Direction de Quartiers Sud-Est à la Ville de Rennes
- Le chargé de mission Arts Visuels de la Direction de la Culture de la Ville de Rennes / Rennes Métropole
- La coordinatrice des projets culturels du budget participatif de la Direction de la Culture de la Ville de Rennes / Rennes Métropole

Rémunération :

Les candidats retenus pour participer à la seconde phase mais dont le projet ne sera finalement pas retenu seront indemnisés à hauteur de 1 500 euros TTC.

Le budget alloué à l'artiste ou au collectif retenu à l'issue de la seconde phase est de 18 000 euros TTC. Il inclut :

- La rémunération de la conception et de la réalisation de l'œuvre
- L'achat et la location du matériel nécessaire
- Les temps de médiation culturelle
- La cession des droits
- Les repas, transport et hébergement.

Le décapage et traitement anti-graffiti n'est pas inclut dans ce budget et relève de la collectivité.

Responsabilité Sociale et Environnementale des Associations :

Dans le cadre de la politique de développement durable via la démarche Responsabilité Sociale et Environnementale des Associations (RSEA), la Ville de Rennes demande aux acteurs de s'engager avec détermination dans une amélioration continue de leurs pratiques et à un socle de gestes éco-éga-responsables.

Adapté aux réalités de chacun, cette démarche porte une ambition collective avec un objectif clair de préserver les ressources et la qualité environnementale du territoire, et de favoriser partout l'égalité des femmes et des hommes, ainsi que de lutter contre toutes formes de discriminations liées au genre des personnes, à une situation d'handicap ou à une origine ou couleur de peau.

La commission d'analyse des dossiers prendra en compte l'effectivité de l'engagement éco-éga-responsable des structures et recherchera dans sa sélection l'égalité des femmes et des hommes et l'égalité d'accès pour toutes et tous.

Calendrier :

22 novembre 2024 : Date limite de candidature pour la 1^e phase (pré-sélection)

15 janvier 2025 : Date limite de candidature pour la 2^e phase (sélection)

Modalités de candidature :

Les dossiers sont à déposer auprès de la Ville de Rennes par les équipes artistiques à l'adresse mail suivante :

ressourcesculture@rennesmetropole.fr

en précisant dans l'objet du mail : **BP 6 – projet "fresque au Blosne pour illustrer son histoire et son avenir"**. Attention, les mails supérieurs à 10Mo ne nous parviennent pas. Merci de veiller à limiter, dans la mesure du possible, le poids de vos dossiers de présentation.

Documents à joindre – obligatoire (format PDF) selon les différentes phases.

Phase 1 : faire une pré-sélection de quatre candidats

- Un CV de l'artiste
- Une courte note d'intention qui explique la démarche envisagée, d'une longueur de 2 500 signes maximums (espaces inclus)
- Un portfolio avec des exemples d'œuvres réalisées

- L'identification d'un interlocuteur unique pour la Ville de Rennes dans le cas d'une réponse commune entre plusieurs artistes
- Un statut professionnel pour chaque artiste ou alors une structure porteuse au titre du collectif

Phase 2 : faire la sélection du projet artistique

- Une esquisse de l'œuvre avec mise en situation permettant d'avoir globalement un rendu de l'œuvre sur site, de trois vues différentes
- Un texte présentant la démarche autour de la création de l'œuvre, d'une longueur de 2 500 signes maximums (espaces inclus)
- Un calendrier prévisionnel précisant les délais nécessaires et le nombre de jours
- Une liste du matériel envisagé

Contact :

Direction de la Culture | Rennes Ville et Métropole

Service Ressources

02 30 21 53 85 | ressourcesculture@rennesmetropole.fr

Annexe 1 : Synthèse de l'histoire du quartier

Le quartier du Blosne a été construit entre 1966 et 1984, dans le cadre des Zones à Urbaniser en Priorité, dites ZUP. Il était initialement intégré à la ZUP Sud qui s'étendait sur 340 hectares. Le choix de construire un tel quartier dans le sud de Rennes a notamment été motivé par la proximité des bassins d'emploi tels que ceux de Chantepie et La Janais afin de répondre à leurs besoins de loger la main d'œuvre.

Ce territoire allie diversité culturelle, vie associative et urbanisme singulier.

Aujourd'hui, compte tenu des indicateurs de fragilité économique et sociale qui le représentent, une partie de ce vaste quartier est identifié comme l'un des quartiers de Rennes dits "quartiers prioritaires de la politique de la Ville". Il fait l'objet depuis le début des années 2010 d'une opération de renouvellement urbain d'ampleur.

• Quelques éléments sociologiques sur le quartier

En 2020, la population du quartier s'élevait à 16 899 habitants. Malgré une tendance vieillissante, la population reste jeune et familiale.

Sa population active est majoritairement composée d'ouvriers et d'employés. Un peu plus de la moitié des personnes âgées de 15-64 ans occupent un emploi et peu diplômée. Toutefois, le taux de chômage du quartier reste plus élevé que la moyenne.

Plus de la moitié des logements du quartier sont des logements sociaux.

En 2020, les personnes immigrées représentaient près d'un quart de la population.

• Organisation spatiale et urbaine du quartier

À sa conception, le quartier a été pensé afin de respecter une division des espaces de la manière suivante : un tiers d'espaces verts, un tiers de voirie et un tiers d'habitation avec 12 500 logements prévus. Cinq décennies plus tard, le quartier est toujours marqué par une forte présence d'espaces verts qui le traversent du sud-ouest au nord-est.

Composé majoritairement de tours et de barres d'immeubles constitués en îlots, il a été conçu comme une "petite ville" en raison de son éloignement au centre de Rennes. Il accueille de nombreux équipements tant scolaires que sportifs, culturels et commerciaux. Le renouvellement de la Ville sur elle-même et la desserte par le métro ont permis de relier le Blosne au centre-ville, le quartier passant de la périphérie à la centralité.

Depuis plusieurs années, Le Blosne bénéficie d'une opération de renouvellement urbain.

Cette opération vise à privilégier le renouvellement urbain, plutôt que la démolition. Par la rénovation du cadre de vie et la diversification du type d'habitat, la reconfiguration et l'accueil de nouvelles activités économiques et d'équipements publics, une plus grande mixité au sein du quartier est recherchée.

• Vie associative et culturelle du quartier

Le Blosne se distingue par son tissu associatif riche qui participe à favoriser la cohésion sociale dans un environnement marqué par une grande diversité. Des équipements culturels tels que Le Triangle – la Cité de la Danse, l'Écomusée de la Bintinais, et le récent Conservatoire à Rayonnement régional jouent un rôle central dans la diffusion et l'animation culturelle.

Le Polyblosne, nouveau pôle associatif regroupant des activités à destination des jeunes, des musiques actuelles ainsi que l'association Ar Maure, a récemment complété les lieux ressources pour le quartier.

Annexe 2 : surface située au boulevard des Hautes Ourmes



Annexe 3 : dimensions de la surface située au boulevard des Hautes Ourmes

